



## DEMANDE DE DE TARIFICATION RÉDUITE

**A remplir par famille et à retourner avant le 16 septembre 2016**

### INFORMATIONS PRÉALABLES

**Le Quotient familial CAF** est la référence qui permet de déterminer le montant de votre participation à différents services (services périscolaires publics et privés, ALSH Les Bruyères, activités du Déclik Jeune

Pour bénéficier de cette tarification dégressive, **vous devez obligatoirement remplir les deux conditions suivantes:**

- **Résider sur la commune de Mordelles**
- **Avoir un quotient familial ne dépassant pas 853€ pour le Déclik Jeunes et l'ALSH Les Bruyères**
- **Avoir un quotient familial ne dépassant pas 1000 € pour les services périscolaires publics et privés**

Désormais vous n'avez plus à vous déplacer, il suffit de remplir le **dossier familial de tarification réduite** et nous le retourner le plus rapidement possible.

### SERVICE CONCERNE PAR LA DEMANDE DE TARIFICATION REDUITE

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Services périscolaires publics  | <input type="checkbox"/> Services périscolaires de l'école privée |
| <input type="checkbox"/> Accueil de loisirs des Bruyères | <input type="checkbox"/> Accueil de loisirs Déclik Jeune          |

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom .....  
Prénom .....  
Né(e) le ..... Nombre d'enfants à charge .....

### DOMICILE (joindre un justificatif récent)

N° et nom de la rue: .....  
Bâtiment : ..... Appartement : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : .....  
Portable : .....

### ENFANTS A CHARGE

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

## PRESTATIONS FAMILIALES (joindre une attestation récente de votre organisme)

-Vous dépendez de la CAF: n°d'allocataire CAF. ....

-Vous dépendez d'un autre organisme (MSA, EDF, SNCF...): précisez.....

## VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF

Vous devez joindre à votre dossier les documents suivants:

- **Justificatif de domicile récent (facture EDF, eau, téléphone, quittance de loyer)**
- **Une attestation récente de la CAF mentionnant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial au 1er septembre 2016 ainsi que vos prestations.**

*La Ville de Mordelles a signé avec la CAF d'Ille et Vilaine, une convention lui permettant d'accéder à un service internet à caractère professionnel, lui permettant de consulter directement des éléments de votre dossier d'allocations familiales, nécessaires à la tarification des accueils de loisirs.*

*Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces données en écrivant à Monsieur Le Maire -29, avenue du Maréchal Leclerc-35310 Mordelles) et de fournir le cas échéant les justificatifs cités ci-dessous.*

## VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE CAF

Vous devez joindre à votre dossier les documents suivants:

- **Justificatif de domicile récent (facture EDF, eau, téléphone, quittance de loyer)**
- **Justificatif de l'organisme versant les prestations familiales, au 1er septembre**
- **Avis d'imposition ou de non imposition 2015 (page ou figurent les ressources déclarées) ou déclaration intégrale des ressources**
- **En cas de changement de situation, vous devez fournir obligatoirement les trois derniers bulletins de salaires**
- **Le cas échéant: pension alimentaire, relevé Assédict, indemnité maladie**

**Attention, pour tout dossier incomplet, le tarif plein sera appliqué, sans effet rétroactif possible**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier.

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement dans ma vie professionnelle ou familiale susceptible de modifier le montant du tarif qui peut m'être accordé.

« Lu et approuvé »

**Fait à Mordelles, le**  
Signature